

A une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 10 décembre 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy  
M. Paul Audet  
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières  
M. Marc Bouliane  
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale, est aussi présente.

#### **2019-12-349 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Martin Bussières  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 18 h 30 h.

Adoptée

#### **2019-12-350 Adoption de l'ordre du jour du 10 décembre 2019**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 10 décembre 2019, tel que présenté.

Ouverture de la séance extraordinaire  
Lecture et adoption de l'ordre du jour  
Résolution : Dépôt des prévisions budgétaires 2020  
Résolution : Adoption du budget 2020  
Résolution : Programme triennal d'immobilisations  
Questions des personnes présentes  
Résolution: Levée de la séance extraordinaire

Adoptée.

#### **2019-12-351 Adoption des prévisions budgétaires 2020**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement d'adopter le document des prévisions budgétaires 2020 détaillées, tel que déposé et dont les élus ont reçu copie.

Adoptée

#### **2019-12-352 Résolution : Adoption du budget 2020**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'adopter le budget 2020 ci-dessous.

Adoptée.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE  
BUDGET 2020**

**REVENUS**

Taxes foncières à \$0.53 / \$100 d'évaluation	568 075 \$
Taxes d'ordures, récupération et compost	86 024
Paiement tenant lieu de taxes	49 000
Imposition de droits	23 700
Revenus divers, vente de bacs, revenus 75e	31 400
Transfert réseau routier	63 750
Autres transferts et compensation	20 551
Appropriation du surplus	<u>72 500</u>
<b>TOTAL DES REVENUS :</b>	<b>915 000 \$</b>

**DÉPENSES**

Administration générale	266 444 \$
Sécurité publique	160 303
Transport routier	229 735
Hygiène du milieu	118 533
Urbanisme et mise en valeur du territoire	36 685
Loisirs et culture	36 300
Autres frais de financement	1 000
Dépenses en immobilisations	<u>66 000</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>	<b>915 000 \$</b>

\* Évaluation imposable pour imposition annuelle: 107 183 900 \$  
Budget adopté lors d'une séance  
Extraordinaire tenue le 10 décembre 2019

**2019-12-353 Programme triennal d'immobilisations**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement que le conseil municipal de Ste-Praxède adopte le  
programme triennal d'immobilisations pour les années suivantes :

2020 : Aucune immobilisation  
2021 : Aucune immobilisation  
2022 : Aucune immobilisation

Adoptée.

## **QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

### **2019-12-354 Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 18 h 43.

Adoptée.

---

Daniel Talbot  
Maire

---

Josée Vachon, sec.-trés.  
Directrice générale

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*